

L'ABENNELE

JOURNAL POLITIQUE

Imprimé par J. DUMAS, et publié tous les jours, rue St.-Pierre, N° 94, entre Royale et Bourbon.

No. 149.

Conditions:—L'ABENNELE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'avance, à raison de 30^e, en payant chaque semaine d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants à les abonnées de la ville à fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escales pour la première fois, et trois escales pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une partie par écrit, pour la première insertion, et quatre escales pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

Lord-Antique.

POUR NEW-YORK,
La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price, L. 22 Octobre.

Le navire TALIA, capt. Marshall, le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, capt. Rathbone, le 23 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman, le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler, le 22 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des six navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixée au 1er et 15 de chaque mois.

MISTER & Hutton.

VOYAGE A VILLEFRANCHE.
Le soussigné l'honneur de prévenir le public, qu'ayant terminé ses négociations avec M. Clark et Duncan, (se disant négociateurs pour chauffeurs du bac à vapeur DESSILLE) il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

MAURICE VIGNARD.

Pour Bayou Sarah, Port Huron, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le soleil batant à vapeur COUSA, capitaine E. P. Col, étant d'une marche supplémentaire, ferai dorénavant comme régulariser les voyages d'ici au Bayou Sarah, les jours de départ sont, le Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour leur passage s'adresser à bord à

J. HAGAN & CO.

POUR LE BAYOU SARAH,
La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements.

Le bateau égaré, à simple pêcheur, C. Laurent, sera à l'arriver à la Nouvelle-Orléans, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repartira les Dimanches à dix heures du matin. Renseignez-vous à l'adresse de Joseph T. Thompson.

D. G. BORDUZAT & CO. offrent à vendre à leur magasin, rue Royale N° 108, en débarquement du navire Louisiana de Bordeaux, les articles suivants :

Gants de soie, assortis pour homme & pour femme.

Do. mi-soie do. do.

Demi bas de soie tigrés bordés à jarretière.

Do. mi-soie do. do.

Do. do. unis.

Do. houpe de soie do.

Des caisses contenant des quincailleries, en serrures, en fer et en cuivre, dans tous les genres, loquets pour portes de cours, Cadenas à clé et à charnière, verrouilllets, carres forts, targettes, fourchettes &c. &c.

25 novembre.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants à des prix modérés.

Sirup Pectoral Balsamique de Chirpenches.

Do. do. do. de Dubois.

Do. do. de Violettes.

6.000 Sangues de France, chou-sier, 250 cents la pièce.

1.000 Anis verts, très fraîche.

1.000 farine de graine de Lin par

baril 1.2 do et 1.4 do.

500 gallons essence d'huile d'olive.

500 barils peinture à glace 1ère qualité.

500 do. do. américaine do.

Vernis rouge, huile de balistic etc.

Vernis rouge, huile d'olive etc.

Un peu rouge, une caisse Copo de

do. rouge également.

Bougies et Bougies et Soudes en gomme élastique, assorties, tubes en gomme do. pour l'estomac etc. on trouve toujours chez eux la pâte balsamique de République, do. de jujubes do. de guimauve etc. etc.

6 dec. FORESTIER & CO.

CHAPEAUX.

TIOHOLS & KEELE ont reçu par le navire DeWitt Clinton, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et de dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent, vendredi en gros et en détail à prix modérés.

JOURNAL COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par J. DUMAS, et publié tous les jours, rue St.-Pierre, N° 94, entre Royale et Bourbon.

NOUVELLE ORLEANS, MARDI, 26 JANVIER 1829.

Vol. II.

VINS, EAU-DE-VIE, &c.
E. N. Débarquement du brick Waldové port de Bordeaux.

700 barriques vin St. Julien, Pauillac, Montferrat &c.

25 Jeau, do. do. 50 demij. do. Sauterne blanc.

30 pipes eau de vie cognac, 50 barriques de blanches 1000 ca. vins divers crus, rouge et blanc.

600 caisses prunaux, 200 damjeeanne-vinaigre, fruits à l'eau de vie, liqueurs, bouchons &c.

De plus—15 bales indiennes française, 10 bales couvertures coton, 25 ca. coulins, étoiles pour pantalons, éventails &c. &c. le tout ayant droit au drawback et à vendre par écrit.

F. S. SORBE.

rue Royale n°. 118.

Café Louisianais.

Le etr. & Co. ont l'honneur d'inviter le public qu'ils viennent d'ouvrir un "Café et Restaurant" au coin des rues d'Orléans et Bourbon. Les soins qu'ils ont porté à monter cet établissement de manière à recevoir dignement les personnes qui l'habiteront de leur présence, leur font espérer qu'ils obtiendront l'encouragement du public. La bouteille sera constamment pourvue des meilleurs vins et liqueurs. Ce bel édifice est disposé de manière à recevoir des sortes qui désireraient prendre des repas parti- culiers, à la carte ou de commandes, à la grande table, se trouvant à la table d'hôte, qui sera servie avec un soin particulier, et de manière à flatter le goût des plus su- mptueux officiers. Les deux destins auquel ces salons sont, tous François et ont travaillé dans les meilleures maisons de Paris. Les localités sont distribuées de manière à ce que l'on peut entrer dans les salons particuliers sans passer par les appartements du bas.

L'on y servira à manger depuis 9 heures du matin jusqu'à 11, pour les déjeuners, et depuis 2 jusqu'à 4 pour les dîners. La table d'hôte sera servie à 3 heures précises.

On pourra avoir également des repas d'un jour à l'autre, prévenus un jour à l'avance. On enverra aussi des repas en ville, ceux qui le désireront. 20 déc.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des six navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixée au 1er et 15 de chaque mois.

15 déc.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les traverses du fleuve de Villefranche, et les continuera régulièrement à partir de ce jour.

Le soussigné l'honneur de prévenir le public qu'il a repris les travers